



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ENTRE JANVIER ET JUIN 2020

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Entre janvier et juin 2020, le BCNUDH a documenté 4.113 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une augmentation de 17% par rapport au semestre précédent (juillet-décembre 2019) et de 35% par rapport à la même période l'année dernière (janvier-juin 2019). Cette tendance à la hausse s'explique par une augmentation exponentielle (+91%) du nombre d'atteintes attribuables aux groupes armés, qui est indicative d'une détérioration de la situation des droits de l'homme dans les provinces en conflit, en particulier l'Ituri, le Sud-Kivu, le Tanganyika et le Nord-Kivu, tandis que le nombre de violations commises par des agents de l'Etat a légèrement diminué (-3%).

Près de 43% des violations documentées durant le premier semestre 2020 ont été commises par des agents de l'Etat, qui ont notamment été responsables des exécutions extrajudiciaires d'au moins 225 personnes, dont 33 femmes et 18 enfants, sur l'ensemble du territoire de la RDC. Les combattants de tous les groupes armés confondus ont quant à eux commis 57% des violations documentées et ont été responsables des exécutions sommaires d'au moins 1.315 personnes, dont 267 femmes et 165 enfants, plus de trois fois le nombre enregistré au premier semestre 2019.

Parmi les agents de l'Etat, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont commis le plus grand nombre de violations (806 violations, près de 20% du total documenté), dont les exécutions extrajudiciaires de 129 personnes dont 24 femmes et 12 enfants. Il s'agit d'une diminution par rapport au premier semestre 2019 (847 violations). Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) ont pour leur part commis 724 violations, une augmentation par rapport au premier semestre de 2019 (689 violations), dont les exécutions extrajudiciaires de 94 personnes y compris neuf femmes et six enfants.

Au cours du premier semestre 2020, le BCNUDH a documenté un total de 3.908 violations et atteintes aux droits de l'homme dans les provinces affectées par les conflits, ce qui représente, conformément à la tendance générale, une augmentation significative par rapport à la même période l'année dernière (2.457 violations). Les combattants de tous les groupes armés confondus sont responsables de la majorité des violations (2.357 atteintes), soit 60% des violations documentées dans ces provinces. Les agents de l'Etat ont pour leur part commis 1.551 violations, soit 40% des cas documentés.

Bien que ce semestre ait connu une augmentation du nombre de violations perpétrées par les agents de l'Etat dans les provinces en conflit, le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires a diminué (155 civils tués contre 173 au premier semestre 2019). En revanche, les atteintes par les groupes armés ont entraîné la mort de plus de civils (1.315 victimes d'exécutions sommaires contre 416 au premier semestre de 2019). Le BCNUDH reste préoccupé par le nombre élevé de civils tués dans ces provinces au cours

des six premiers mois de 2020: au moins 1.470 personnes dont 298 femmes et 177 enfants, soit, en moyenne, huit civils tués chaque jour dans le cadre de conflits. Parmi les provinces en conflit, celle du Nord-Kivu reste de loin la plus affectée (1.864 violations), suivie notamment de l'Ituri (680 violations), du Sud-Kivu (475 violations), du Tanganyika (275 violations), du Kasai (235 violations), du Maniema (178 violations) et du Kasai Central (146 violations).

Au cours du premier semestre de 2020, le BCNUDH a documenté 398 cas de violences sexuelles liées aux conflits affectant 436 femmes et deux hommes adultes, soit une augmentation par rapport au semestre précédent (406 victimes adultes). Près de 21% de ces victimes sont attribuables à des agents de l'Etat (94 victimes), notamment des militaires des FARDC (76 victimes) et des agents de la PNC (15 victimes), tandis que les combattants des différents groupes armés sont responsables de près de 79% des victimes (342 femmes et deux hommes).

Entre janvier et juin 2020, le BCNUDH a documenté 573 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais, soit une augmentation de 24% par rapport à la même période de l'année 2019 (461 violations). Cette tendance à la hausse s'explique notamment par un grand nombre d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ainsi que de violations au droit à la liberté d'expression, et par une augmentation du nombre d'atteintes aux libertés fondamentales commises par les groupes armés. Par ailleurs, certaines de ces violations ont été commises dans le cadre de la mise en œuvre des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire, lorsque celles-ci ont été utilisées comme un prétexte pour restreindre l'exercice des libertés fondamentales de façon injustifiée. Les principaux auteurs de ces violations sont, à l'instar du premier semestre 2019, les agents de la PNC (241 violations), suivis des militaires des FARDC (136 violations). Des combattants de groupes armés ont commis 104 violations en lien avec l'espace démocratique, une augmentation importante par rapport à la même période de l'année 2019 (47 violations).

Au cours du premier semestre de 2020, le BCNUDH a continué l'appui aux juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 80 militaires des FARDC, 25 agents de la PNC et 28 membres des groupes armés ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ce qui traduit un effort important des autorités judiciaires en matière de lutte contre l'impunité. Ce semestre a par ailleurs été marqué par une diminution du nombre de décès en détention (89 décès) et d'évasions (295 évadés) par rapport au premier semestre 2019 (106 décès et 1.045 évadés). Le BCNUDH s'est impliqué dans le plaidoyer pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans les lieux de détention, et au moins 2.843 détenus ont été libérés au 30 juin 2020 à la suite des instructions des autorités judiciaires.

Le BCNUDH a organisé ou soutenu, sur l'ensemble du territoire, au moins 49 activités de renforcement de capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de droits de l'homme, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Ces activités, à l'intention de près 2.635 personnes dont 31% de femmes, ont notamment porté sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme, la protection des civils dans les zones de conflit, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que sur la commémoration des journées internationales des droits de l'homme. Le Bureau a par ailleurs soutenu la visite en République démocratique du Congo de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en janvier 2020, ainsi que le dialogue interactif renforcé sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme en juin 2020.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité plus de 162 cas de menaces et de violations des droits de l'homme à l'encontre de 246 défenseurs des droits de l'homme, 46 journalistes et autres professionnels des médias, ainsi que 17 victimes de violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire congolais. Le BCNUDH s'inquiète du nombre de menaces et intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme (près de 80% des cas de protection).